



**l'Observatoire du Département**

**PERIMETRE DE PROTECTION DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS**

**PEAN Estuaire et Brière – Terre d'élevage et de Nature**

Commune de TRIGNAC



Le plan de délimitation du PEAN est constitué des parcelles ou parties des parcelles situées en zone A ou N du PLU Intercommunal de la CARENE, en vigueur à la date de la création de l'extension, et incluses dans le périmètre délimité sur le présent plan.

**Légende**

Périmètre de l'extension du PEAN	Section cadastrale
Périmètre de factuel PEAN	Code de section cadastrale
Limite communale	Parcelle cadastrale
	452 Numéro de parcelle cadastrale
	Bâti

0 155 310 m